



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 13 février 2023 de 20h00 à 22h20
Lieu : Maison du Charron - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLECE PAR
Présidente	M. de Terwangne	x		
Vice-Président	X. Henauer	x		
Secrétaire	R. Lima		x	
Conseillers municipaux	D. Bourbala	x		
	Siège du parti Les Vert.e.s- en attente de désignation		x	
	A. Chaudieu	x		
	S. Conus	x		
	B. Curvaia	x		
	J. Diaz	x		
	T. Foster	x		
	J.-P. Kapp	x		
	J.-M. Leiser	x		Arrive à 20h.19
	J. Marquis	x		
	P. Marro	x		
	E. Matias Ramos	x		
	C. Miche	x		
	L. Monnot-Crespi	x		
	G. Pinto-Pereira	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	A. Sauter Caillet	x		
	E. Schmied		x	
	C. Schneckenburger	x		
	S. Sidler	x		
	E. Tamone	x		
	C. Varonier	x		
	B. Zeder	x		
Maire	O. Enhas		x	
Vice-Maire	C. Lambert	x		
Conseillère administrative	J. Tchamkerten	x		
Secrétaire générale adjointe	M.-L. Possa		x	M. Séchaud
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Exhortation et introduction
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux des séances du 21 novembre 2022 et du 19 décembre 2022
4. Communications du Bureau du Conseil municipal
5. Délibérations
 - a. D23 Crédit d'étude de CHF 275'000.- destiné au financement des phases de projet d'ouvrage et d'autorisations de construire (honoraires du groupement de mandataires) du projet de voie verte entre Genève-Sécheron et Versoix
6. Motions
 - a. M9-A Rapport du Conseil administratif concernant la motion « Pour un éclairage soucieux de l'environnement, de la santé et des approvisionnements en énergies »
7. Résolutions
8. Questions
 - a. Q3-A Réponse du Conseil administratif à la question écrite « Quid du communiqué de presse à l'origine de l'article publié dans la Tribune de Genève du 10 août 2022 ? »
 - b. Q4-A Réponse du Conseil administratif à la question écrite « Gestion de l'affichage des panneaux led communaux »
9. Pétitions
10. Communications du Conseil administratif
11. Communications des membres du Conseil municipal
12. Divers

1. EXHORTATION ET INTRODUCTION

La Présidente ouvre la séance à 20h00 et prononce l'exhortation.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil administratif, du Conseil Municipal ainsi qu'à la procès-verbaliste. Elle salue M. le Secrétaire général, qui remplace Mme la Secrétaire générale adjointe, excusée, ainsi que la presse et le public.

La Présidente prie l'assemblée d'excuser Mme le Maire. Elle est temporairement remplacée par M. C. Lambert, Vice-Maire, pour les affaires courantes.

La Présidente adresse ses pensées à toutes les familles endeuillées par la perte d'un ou plusieurs membres de leur entourage proche à la suite du tremblement de terre survenu en Turquie et en Syrie récemment. Elle adresse au nom de l'assemblée des vœux de soutien et de courage à Mme Enhas et à son mari qui vivent une situation difficile. Elle propose de respecter une minute de silence pour toutes les personnes qui sont ou ont été personnellement touchées par la perte d'un proche lors d'un tremblement de terre ou un autre événement.

Mmes Enhas, Schmied et M. Lima sont excusés.

M. Leiser arrive à 20h19.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La Présidente soumet au vote (sans débat) du Conseil municipal les demandes de modifications de l'ordre du jour suivantes :

- a. Ajout demandé par M. Marquis de faire figurer au point 7 :
Projet de résolution R 5 « Pour un développement de la rive droite raisonné et raisonnable ! ».
Accepté par 19 oui, aucun non et 3 abstentions (22 votants).
- b. Ajout demandé par M. Conus de faire figurer au point 7 :
Projet de résolution R 6 « NON aux décharges de Vesancy et des Tattes-de-Bogis ».
Accepté par 19 oui, aucun non et 3 abstentions (22 votants).
- c. Ajout demandé par M. Ricci :
Hommage à M. Basilio Curvaia, membre du Conseil municipal démissionnaire.
Accepté par 21 oui, aucun non et 1 abstention (22 votants).

L'hommage à M. Basilio Curvaia figurera au point 12 et les Divers au point 13.

M. Foster demande si la parole donnée au public fait partie intégrante de la séance.

La Présidente confirme que la parole est donnée au public à l'issue de la séance.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 21 NOVEMBRE 2022 ET DU 19 DÉCEMBRE 2022

- a. Les modifications ci-dessous sont apportées au PV de la séance du 21 novembre 2022 :

- *21h21 : Une suspension de séance de 5 minutes est accordée.*
~~21h26~~ 21h26 : La séance reprend.
- A la lecture du procès-verbal, M. Foster indique qu'il a l'impression que la parole donnée au public fait partie intégrante de la séance et s'en étonne.
La Présidente lui répond qu'elle entend sa remarque.

Vote : Prenant en compte les remarques mentionnées ci-dessus, le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2022 est accepté par 21 oui, aucun non et 1 abstention d'usage, avec remerciements à son auteure (22 votants).

b. Les modifications ci-dessous sont apportées au PV de la séance du 19 décembre 2022 :

- Page 16, 6 §, modification : « Le PLR va soutenir cette demande mais donne un carton jaune **au Conseil administratif** ~~à notre Conseillère administrative~~ »
- A la lecture du procès-verbal, M. Foster a l'impression que la parole donnée au public fait partie intégrante de la séance et s'en étonne. La Présidente lui répond qu'elle entend sa remarque.

Vote : Prenant en compte les remarques mentionnées ci-dessus, le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022 est accepté par 21 oui, aucun non et 1 abstention d'usage avec remerciements à son auteure (22 votants).

Comme elle l'avait déjà indiqué lors d'une séance antérieure, la Présidente rappelle à M. Foster qu'une séance plénière du Conseil municipal se termine avant la parole au public et que le procès-verbal ne transcrit pas de « verbatim » mais une idée générale du point énoncé lors de la prise de parole donnée au public.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

4.1. La Présidente annonce la composition de la commission ad hoc « Plan directeur communal 2^e génération » :

- PLR : Mme Corinne Schneckenburger et M. Julien Marquis
- Le Centre : M. Daniel Ricci et M. Beat Zeder
- Parti socialiste : M. Xavier Henauer
- Les Verts : Mme Aline Sauter Caillet et M. Eric Tamone

Lors de la première séance le 7 février 2023, Mme Corinne Schneckenburger a été élue Présidente de la commission ad hoc « Plan directeur communal 2^e génération » ; Mme Aline Sauter Caillet a été élue Vice-Présidente.

Applaudissements.

4.2. À la suite de la motion « Pour une mise à disposition systématique des documents d'accompagnement des séances du Conseil municipal sur internet » déposée le 25 septembre 2022, la Présidente remercie le personnel communal qui a œuvré pour la mise en ligne sur le site internet de la commune des communications (publiques) à la rubrique « vie politique – Conseil municipal – séances – ordre du jour ». Le public et la presse y trouveront tous les documents de séances.

4.3. Le calendrier des séances officielles 2023-2024 a été validé par le Conseil administratif ainsi que par les Présidents de commissions. Il est actuellement publié sur l'Extranet.

4.4. Le Bureau du Conseil municipal a pris connaissance d'un courrier émanant de l'Aéroport de Genève, signé par son directeur général, M.

André Schneider, qui souhaite pouvoir maintenir un dialogue de proximité en conviant le Conseil municipal pour un moment d'échanges suivi d'une visite des installations en fin de journée ou un samedi matin. Une feuille d'inscription/souhait de participation ou de non-participation circule parmi les membres du Conseil municipal. Aucune date n'a encore été fixée.

4.5. La Présidente invite tous les élus n'ayant pas encore procédé à la double authentification de leur boîte mail SIACG à le faire en s'adressant à Mme Schreiber ou Mme Collignon si besoin.

4.6. Le Bureau a reçu la lettre de démission de M. Basilio Curvaia le 3 février 2023 par courrier postal. Cette annonce de démission avait été communiquée par M. Curvaia lors de la séance plénière du 19 décembre 2022. Nous aurons le plaisir de côtoyer M. Curvaia dans ses nouvelles fonctions dès le 1^{er} mars comme chef de poste de la Police municipale.

5. DELIBERATIONS

a. Crédit d'étude de CHF 275'000.- destiné au financement des phases de projet d'ouvrage et d'autorisations de construire (honoraires du groupement de mandataires) du projet de voie verte entre Genève-Sécheron et Versoix.

Rapport de majorité de la commission aménagement et transports

Voir rapport de M. Zeder annexé au procès-verbal.

Rapport de minorité de la commission aménagement et transports et finances, administration et économie

Mme Schneckenburger prend la parole :

« La commission AT a dû se prononcer sur un premier investissement de CHF 275'000.- pour la voie verte, sachant qu'à terme, si cette Voie se réalise, nous devons investir dans un premier temps, 6 à 7 Mio avant que les subventions ne nous reviennent.

Ensuite, la dépense finale nette sera de 2,2 à 2,6 Mio, à charge de la commune.

Mais tout ceci est encore très abstrait, et donc incertain.

Dans la présentation qui nous a été faite, l'Etat mentionne qu'à Versoix, « toute l'infrastructure existe déjà, mais qu'elle est trop étroite ». Je cite ici M. Walther de la société Urbaplan, mandataire du projet pour l'Etat.

Pour information, je vous donne ici quelques détails importants concernant ce tracé :

La voie verte commencera par :

- Le chemin du Molard qui aujourd'hui est déjà en riverains autorisés et se termine en impasse pour les voitures
- Elle passera ensuite sur la nouvelle passerelle qui a déjà été votée et qui ne sera pas financée dans ce cadre.

- Puis, elle empruntera la rue des Moulins pour rejoindre la gare. Rue que le cahier des charges, qui n'est plus à jour, prévoit de faire passer à 30 km/h, alors qu'elle l'est déjà
- Ensuite, il y a le secteur de la gare et du ch. Vandelle qui sont en zone 20 et que nous venons de réaménager il y a quelques années.
- La voie verte passera ensuite par le Val de Travers qui est à 20km/h, en riverains autorisés et qui se termine en impasse pour les voitures.
- Après être passée sous la Rte de Sauverny, elle longera la voie CFF jusqu'à Pont-Céard.
- Une voie de mobilité douce en site propre totalement sans voitures, qui existe déjà.
- Après Pont-Céard, c'est via l'Av. de Choiseul et le ch. du Petit-Montfleury qu'elle passera, pour se terminer sur le ch. de Montfleury. Ces 2 chemins sont déjà en zone 20.

L'État relève quelques points noirs sur ce tracé.

Le carrefour rue des Moulins – rue de l'Industrie (sortie de la zone industrielle de Favarger) est noté comme « dangereux » ! Alors qu'il est en zone 30.

En apposant un passage piéton au débouché de la piste cyclable actuel sur la rue de l'Industrie, on sécuriserait très simplement la traversée.

Le 2^{ème} carrefour noté comme « dangereux » est celui du ch. du Petit Montfleury débouchant sur le ch. de Montfleury qui lui est à 40 ! Il est même sécurisé par des patrouilleuses scolaires. De plus c'est là que se terminera la Voie Verte !

Au centre de Versoix, il y a trois parkings, un centre commercial, des bâtiments publics, un EMS et j'en passe : comme il est vital pour Versoix que ce secteur, déjà en zone 20 km/h, reste accessible à tous les usagers, on ne voit pas bien comment limiter encore le trafic. Le PLR s'opposerait fermement à ce que le centre de Versoix soit rendu inaccessible !

Nous relevons aussi que la voie verte supprimera bon nombre de places de parking dans la zone du Petit-Montfleury, ce qui n'est pas acceptable pour les résidents et leurs visiteurs.

En conclusion, nous avons également relevé que ce projet manque de précision. Pour l'heure, la réalisation et la nature des travaux à entreprendre sont encore inconnus.

Quels sont les avantages réels pour la population de Versoix qui nous permettent de décider d'une telle dépense ?

Sécuriser certains carrefours, végétaliser certains secteurs, créer une signalisation uniforme : OUI !

Des travaux lourds sur une voie qui existe déjà ? NON !

Voilà pourquoi la minorité, à savoir le PLR, a voté contre ce crédit d'étude.

Pour le rapport de minorité de la commission FAE : je ne reprendrai pas la parole mais j'informe le CM que la commission s'est également prononcée sur le vote de ce crédit et que le résultat du vote fut identique à celui de la commission AT, soit 3 non et 6 oui.

Merci. »

Rapport de Rapport de la commission finances, administration et économie

M. Ricci prend la parole :

« Lors de sa séance du 9 février, la commission devait se prononcer sur l'aspect financier de cette demande de crédit. Cette demande figure dans le tableau des investissements étant prévus dans les dépenses d'investissements.

C'est par 6 oui et 3 refus que ce crédit d'étude a été accepté. »

Discussion

Mme Chaudieu prend la parole :

« Il pourra sembler étonnant que je m'élève contre le principe de la voie verte puisqu'il semble que ce soit là un projet écolo. Mais voilà, je ne suis pas d'accord avec une énième infrastructure coûteuse qui n'est à mes yeux qu'un rideau de fumée supplémentaire, un leurre comme l'est la pincée de bicarbonate de soude pour rendre plus digeste une fondue.

Je m'oppose à un crédit d'étude de CHF 275'000.- x 4 ; combien de temps plein annuels pour des ingénieurs à ce tarif ? Ne lésinons donc pas sur les deniers publics ! Et les millions qui suivront si le projet est accepté !

Cette voie dite «verte» ; combien d'asphalte, de béton, d'arbres coupés, de conflits avec des propriétaires... pour la faire sortir de terre ?

Nous sommes face à des bouleversements sociaux, environnementaux.... qui nous demandent plus qu'un saupoudrage à la perlimpinpin. Et pas forcément plus coûteux !

Le véritable courage politique est de décréter la Route de Suisse voie verte afin d'obliger un transfert modal qui doit sortir des seules intentions pieuses. C'est aussi un transfert de mode de pensée qui est nécessaire pour sortir de notre paresse et attentisme qui nous semblent à ce jour encore confortables.

Atteindre les objectifs du Plan climat, doit nous aider à baliser une vision qui ne soit pas remise aux calendes grecques .

Cela vous paraît déraisonnable, fou même ? Mais la folie c'est bien de poursuivre ainsi, de continuer «comme on l'a toujours fait, ma bonne dame !», et laisser l'axe principal de Versoix être pollué par l'incessant trafic, bruyant jour et nuit, empêchant toute convivialité, tuant le désir de s'y promener ou de tailler la causette. Il y a également un enjeu sanitaire dans cette sage décision.

Ces fonds publics pourraient être investis pour désasphalter, planter des arbres et mettre des bancs en bois avec dossier sur l'axe principal qu'est la Route Suisse même.

Nous avons à Versoix des bois, le canal, le lac, des pistes cyclables, rendre la Route de Suisse aux piétons et cyclistes serait une bénédiction pour Versoix et toutes les communes traversées par celle-ci. Certes, il y aura à penser des aménagements.

Certains vont sourire, estimant cette proposition déraisonnable, mais l'est-elle ? À moins d'être climatosceptique, peut-on avec tranquillité d'esprit poursuivre, comme hypnotisés, sur la voie suicidaire engagée il y a un siècle ?

Nos apparents clivages idéologiques voleront en éclats si nous nous concentrons sur le seul but important qui est la survie collective. Et seules des décisions radicales nous assureront de pouvoir encore respirer dans 30 ans.

Je ne me fais pas d'illusion sur la réception de mon message, ma pensée non conformiste bousculant les formatages. »

M. Ricci pense au contraire que l'étude permettra de voir ce qu'il faut modifier au niveau du tracé. La voie verte est un cheminement apaisé à travers Versoix. Un cheminement utile pour se rendre jusqu'à Genève pour les vélos et les piétons en traversant diverses communes. Le Centre votera en faveur de ce crédit tout en restant vigilant quant à l'utilité des aménagements prévus.

M. Foster prend la parole :

« En séance de commission FAE une grille d'analyse des projets a été acceptée à l'unanimité.

Cette grille comprend sept critères et en résumé pour la voie verte :

- trois critères concernent les contraintes externe juridique, technique et politique – il n'y en a pas - alors on peut accepter ou refuser ce crédit.
- le critère de l'impact sur le DD et surtout le climat, à cause du nom, "voie verte", on peut imaginer oui mais en regardant du près, on est moins sûr.
- le critère du taux de financement par les tiers, oui, nous pouvons profiter d'une subvention de 50% pour l'étude mais comme dans un supermarché quand on voit "Achetez un et le second est offert" on doit se demander tout d'abord si on en veut l'article !
- on passe au critère du rapport coûts / bénéfices : bénéfices pas clairs et pas d'évaluation proposée.

Et finalement l'impact sur le budget de fonctionnement ? A définir !

Madame la Présidente, afin d'assurer un vrai impact sur le DD et climat avec un rapport coûts / bénéfices positif, des demandes ont été formulées, notamment de :

1. Mettre et garder à jour le cahier de charge de l'étude – la version d'aujourd'hui est déjà dépassée
2. Tirer les leçons de l'aménagement de la route de Suisse – et il y en a beaucoup !
3. Étudier les variantes du tracé – l'OCT a confirmé que le tracé dit "validé" n'est pas encore gravé dans la pierre
4. Assurer le suivi de l'étude par la commission AT avec les rapports réguliers au CM
5. Assurer que la compétence de nos commissions et celle du CM soient respectées et donc qu'au moment du vote sur les investissements, les commissions concernées et le CM auront la possibilité de choisir les travaux à effectuer (ex. ces tronçons oui, mais pas les autres) et à quel standard (ex. quelques retouches ou rénovation complète).

Madame la Présidente, la Voie Verte peut former un axe structurant d'un vrai maillage pour la mobilité douce dans notre commune, et en considérant ces demandes raisonnables et acceptables au Conseil administratif délégué, la majorité des commissaires FAE invitent le Conseil municipal à voter pour ce crédit d'étude. »

La Présidente remercie M. Foster pour son intervention et précise que le résumé succinct de la commission FAE mentionnait M. Foster comme rapporteur de majorité.

M. Conus prend la parole :

« La lecture du cahier des charges du projet de la voie verte nous confirme que son aménagement n'est en rien définitif et que son tracé devra être confirmé à l'issue de l'avant-projet, en l'optimisant, si cela se révèle pertinent, au regard de nouvelles opportunités ou d'améliorations possibles pour certaines séquences.

Il est également bien précisé que cette voie verte doit servir, entre autres, de liaisons avec la route de Suisse.

L'avant-projet devra notamment évaluer les possibilités de mobilisation du foncier ainsi que le caractère fonctionnel de la future voie verte.

Madame la présidente, suite à l'intervention prétendument péremptoire de Madame E. Schmied, lors du précédent conseil municipal, j'aimerais lui dire ceci – vous transmettez : ça n'est pas parce qu'elle parle fort qu'elle a raison!

Etudier et comprendre un dossier est plus essentiel.

Merci Madame la Présidente. »

M. Marro indique que le parti socialiste soutiendra ce crédit avec une petite réserve et suivra précisément tout ce qui se passera.

Mme Sauter Caillet prend la parole et constate que le projet s'appuie sur un réseau existant : il ne s'agit pas de faire pour faire et enjoliver pour enjoliver. Par contre, ce que ce projet peut apporter s'appuie sur la convivialité et les placettes, les endroits de rencontres, l'augmentation de la possibilité du « vivre ensemble » pour une population qui utilise déjà ce réseau et qui utilisera certaines infrastructures qui auront la possibilité d'émerger.

M. Lambert apporte des précisions concernant la rétrocession cantonale : 50 % du prix des travaux seront rétrocédés à chaque autorisation de construire.

Se référant à l'évocation par M. Lambert de l'autorisation de construire, M. Marquis constate que ce crédit d'étude couvre la procédure de dépôt d'autorisation de construire et le suivi avec l'office des autorisations de construire. Autrement dit, en votant un crédit d'étude très en amont, on valide déjà les travaux jusqu'au projet autorisé. Il est impératif que la commission AT puisse se déterminer sur la nature des travaux qui seront réalisés avant le dépôt des autorisations de construire.

M. Zeder considère qu'il s'agit d'un projet de transition et d'avenir et d'une opportunité pour améliorer l'existant. Ce qui est certain, c'est que si on n'avance pas dans ce projet, les carrefours dangereux resteront dangereux. Il relève l'intérêt du suivi de ce projet par la commission AT. Il tient également à relativiser le coût de ce crédit.

M. Foster pose la question de la nécessité de demander au Conseil municipal de valider l'autorisation avant la soumission de la demande, afin d'éviter de se trouver en face de faits accomplis.

M. Lambert signale que la rédaction d'un protocole d'accord est actuellement en cours afin d'éviter des imprécisions. Le service des travaux souligne également l'importance d'un protocole d'accord clair pour avancer avec les travaux.

La parole n'est plus demandée et la Présidente soumet le crédit d'étude au vote du Conseil municipal.

Le crédit d'étude de CHF 275'000.- destiné au financement des phases de projet d'ouvrage et d'autorisations de construire (honoraires du groupement de mandataires) du projet de voie verte entre Genève-Sécheron et Versoix est accepté par 13 oui, 9 non et 1 abstention (23 votants)

6. MOTIONS

- a. M9-A Rapport du Conseil administratif concernant la motion « Pour un éclairage soucieux de l'environnement, de la santé et des approvisionnements en énergies »

M. Lambert souligne l'importance de la communication en lien avec la problématique de l'éclairage public. Il s'agit d'une préoccupation et d'une réflexion en cours au sein du STVEPP depuis plusieurs années déjà et s'inscrivant dans une démarche cantonale. La nécessité de sécurisation des lieux par de l'éclairage et la question de la pollution lumineuse est relevée. IL s'agit d'une pesée d'intérêt en étroite collaboration avec les SIG, principal fournisseur. C'est dans ce cadre que depuis 5 ans le STVEP, en collaboration avec le service de la sécurité, propose à la commission et au Conseil municipal des équipements dit intelligents (détection de présence, réduction de l'intensité et extinction selon des horaires préétablis en fonction des secteurs). Le rapport est disponible sur l'Extranet.

M. Diaz prend la parole :

« On peut se féliciter pour tout ce travail effectué par l'administration communale en vue de la diminution de l'impact de l'éclairage sur l'environnement. Il reste toutefois encore de nombreuses voies secondaires donnant sur des immeubles, ne se situant pas dans la zone villas et touchant une très grosse partie de la population, qui restent fortement éclairées. Il encourage vivement le Conseil administratif à étudier rapidement les zones qui ne devraient pas rester allumées durant toute la nuit.

M. Zeder tient à remercier le Conseil administratif pour ce rapport dont il relève l'intérêt. Il se réjouit que le sujet soit pris à cœur par les services communaux.

M. Riat a fait part de son inquiétude en commission et souligne à nouveau l'importance de garder un éclairage sur les passages pour piétons.

Le Conseil municipal prend acte du rapport du Conseil administratif concernant la motion « Pour un éclairage soucieux de l'environnement, de la santé et des approvisionnements en énergies ».

7. RESOLUTIONS

a. Projet de résolution R 5 « Pour un développement de la rive droite raisonné et raisonnable ! »

Le projet de résolution figure en annexe.

M. Marquis prend la parole :

« Comme vous avez pu découvrir dans la Tribune de Genève du 23 janvier dernier, cette résolution n'est pas un coup de gueule isolé à Versoix mais une démarche collective sur la rive droite, qui se traduit chez nous par cette résolution signée par tous les membres de notre Conseil municipal, puisqu'on est plus fort ensemble et qu'il faut bien cela face au bulldozer administratif du canton. Mes collègues évoqueront dans un instant un autre texte qui s'inscrit dans le même contexte.

C'est aussi le prolongement de nos différents combats interpartis dans l'intérêt supérieur de Versoix et de ses habitants: décharge de mâchefers en 2018, aéroport, ou encore route de Suisse.

Le message consiste tout simplement à dire au canton que pour ses projets à fortes nuisances ou contraintes, il doit planifier large, et ne pas avoir le regard qui dévie systématiquement vers la rive droite

Mais surtout, le but n'est pas de dire que ce qu'on ne veut pas à Versoix on peut le faire à Collex, mais bien, tous ensemble, de demander que le canton étudie systématiquement des variantes. C'est, typiquement, ce qui n'avait pas été fait pour les mâchefers, et qui l'est désormais grâce à nos pétitions, à nos résolutions et aux motions adoptées par le Grand Conseil.

Bref, soyons plus forts ensemble, entre nous, et avec nos voisins, y compris vaudois et français. »

M. Lambert prend la parole :

« Je comprends la motion mais :

- que serait Versoix sans l'autoroute qui nous contourne ?
- que serait Versoix sans le train, construit au 19^e siècle et qui est depuis très récemment au ¼ d'heure ?

Vous connaissez ma position concernant l'aéroport et les récentes oppositions et recours. Une pesée d'intérêt est à faire car l'aéroport est vital pour la région.

Je comprends très bien la démarche générale. La rive droite a beaucoup payé en infrastructures et c'est ce qui fait un peu sa richesse en vue de lutter contre les nuisances.

Je suis d'autant plus surpris par le nombre de refus concernant le crédit d'étude de la voie verte qui est justement une infrastructure qui pollue peu

et qui offre une alternative crédible à l'omniprésence du trafic sur l'ensemble du territoire genevois, de plus co-financée à 75 %.

Le Conseil administratif se fera volontiers le porteur de la motion au Conseil d'Etat mais aimerait à l'avenir savoir de manière plus précise quels sont les projets que vous souhaitez appuyer si un projet favorable à l'environnement et réfléchi à l'échelle régionale ne correspond pas à certains déjà dans sa phase d'étude. »

Mme Chaudieu se dit assez étonnée de la réponse du Conseil administratif qui est à ses yeux à côté du propos. Le propos concerne une décharge de mâchefers sur la rive droite.

M. Lambert indique que ce n'est pas le propos de la résolution présentée ce soir. Il précise que l'affaire des mâchefers est en *stand-by*. Il confirme que le Conseil administratif se fera un devoir de présenter la résolution « Pour un développement de la rive droite raisonné et raisonnable ! » au Conseil d'Etat.

M. Kapp comprend à la fois les propos de Mme Chaudieu et ceux de M. Lambert. Il n'a toutefois pas l'impression que le Conseil administratif défendra cette résolution avec un grand enthousiasme auprès des autorités cantonales.

M. Lambert demande si la volonté de M. Kapp est de fermer l'autoroute et de fermer l'ESREC. Il confirme que le Conseil administratif transmettra cette résolution au Conseil d'Etat.

M. Marquis tient à brièvement rappeler l'objet de la résolution qui est de se mettre en relation avec les autres communes pour discuter et faire front contre les éventuels nouveaux projets comportant des nuisances et contraintes et s'assurer que des alternatives soient étudiées. Il a la conviction que le Conseil administratif la partage et la portera avec conviction et fermeté auprès des autorités cantonales. Par ailleurs, M. Marquis affirme que le type de projets défendus sont bien ceux dont les versoisiens ont besoin.

La parole n'est plus demandée et la Présidente procède au vote.

Le projet de résolution R 5 « Pour un développement de la rive droite raisonné et raisonnable ! » est accepté à l'unanimité (23 votants).

b. Projet de résolution R 6 « NON aux décharges de Vesancy et des Tattes-de-Bogis »

Mme Sauter Caillet indique que la résolution fait suite à la motion n°9823 déposée au Grand Conseil « Sauvons la Versoix et ses rives ».

Le projet de résolution figure en annexe.

Discussion

M. Lambert signale que le Conseil administratif a lu les articles inquiétants parus dans la Tribune de Genève et la presse du pays gessien. Le Secrétariat général a rédigé la semaine dernière un courrier à joindre à la résolution afin de faire part de son inquiétude concernant ces nouvelles installations le long de la Versoix (décharge de type A).

M. Diaz prend la parole :

« Je rappelle que la zone Vesancy - Versoix fait partie du bassin versant de Versoix-la-Ville. Le débit de la Versoix vient de la région de Vesancy. On se rend compte de l'importance de cette zone dans notre environnement local. A tel point que les représentants du Grand Genève se sont réunis pour rappeler que cette zone est l'un des 3 piliers de développement de la région. Je trouve inquiétant que l'on ne se saisisse pas de manière plus importante et transfrontalière de ce dossier. Je rappelle l'importance de l'embouchure de la Versoix qui est un espace privilégié permettant à de nombreuses espèces de se reproduire (poissons et oiseaux). Je souligne l'importance de garder un œil très attentif sur ces décharges présentées comme étant inertes alors que ce n'est pas le cas. »

La parole n'est plus demandée et la Présidente procède au vote.

Le projet de résolution R 6 « NON aux décharges de Vesancy et des Tattes-de-Bogis » est accepté à l'unanimité (23 votants).

8. QUESTIONS

- a. Q3-A Réponse du Conseil administratif à la question écrite « Quid du communiqué de presse à l'origine de l'article publié dans la Tribune de Genève du 10 août 2022 ? »

La Présidente signale que la réponse à cette question écrite figure sur l'Extranet.

Mme Tchamkerten prend la parole :

« Pour être tout à fait claire, je me dois de préciser que je me désolidarise de cette réponse.

En effet, dans ce cas, comme dans d'autres, mise devant le fait accompli, je n'ai été consultée ni sur la pertinence de publier un communiqué de presse, ni sur le contenu, ni sur les modalités de parution.

Ceci est d'autant plus regrettable que cette réponse telle que formulée, pose au moins deux questions :

La première porte sur les décisions attribuées au Conseil administratif de Versoix, à plus forte raison quand ces décisions font l'objet d'une communication publique. Est-il normal d'annoncer des décisions dites du Conseil administratif quand celles-ci sont prises hors-cadre par exclusion de l'une de ses membres ? Je ne pense pas.

La seconde question porte sur la temporalité des faits. Fallait-il se précipiter pour communiquer sur une ordonnance pénale prononcée

dans le cadre d'une procédure à laquelle la Mairie n'est pas partie ? Etait-il bien nécessaire de se précipiter pour communiquer le 9 août à propos d'une ordonnance prononcée le 4 août, quand on sait que celle-ci a fait l'objet d'un appel et que, par conséquent, la procédure encore en cours, est loin d'être close ? Je ne pense pas non plus.

Enfin, comme vous savez, je n'ai jamais souhaité que la Ville de Versoix se singularise par l'ouverture de procédures judiciaires contre des médias, comme je n'ai jamais souhaité que la Ville de Versoix contribue financièrement à l'ouverture et à la poursuite de telles procédures. Pour autant cela ne justifie pas que, dans le cadre de ma fonction, je sois tenue à l'écart et dans l'ignorance de tout ce qui touche à l'implication de la Mairie dans ces affaires.

Je vous remercie de votre attention. »

M. Conus prend la parole :

« Madame la Présidente,

J'aimerais, si vous me le permettez, revenir brièvement sur la réponse faite par la majorité du Conseil administratif, à ma question écrite référencée sous la dénomination Q3-A.

Il semble que la définition de "communiqué de presse" ne soit pas bien comprise par une partie de notre Exécutif. Le communiqué de presse est un outil de communication qui se présente sous la forme d'un document qui est adressé aux journalistes. Il a pour but d'informer les médias.

Choisir de ne pas communiquer avec les médias ayant diffusé l'article litigieux me semble une erreur car cela leur aurait quasiment intimé l'obligation d'une publication tempérant leurs propos.

L'en-tête de ce document ne présentant pas les couleurs de Versoix et les signataires étant les avocats des parties plaignantes, cela me conforte dans l'idée qu'il y a quelque chose de pourri au royaume du Danemark...

Enfin, la désinvolture avec laquelle une partie du Conseil administratif ainsi que le secrétaire général puisent sans limites dans l'argent du contribuable communal pour financer leurs besoins de reconnaissance n'en finit pas de m'étonner. Je vous remercie. »

M. Lambert prend la parole :

« Cette ordonnance pénale est arrivée le 4 août 2022. Il s'agit d'une information importante sur l'état du dossier à un moment donné. Même si la condamnation pour diffamation était sujette à un délai de recours, il était important que le Conseil administratif en prenne acte et le fasse savoir. Il a communiqué très souvent lors de ses séances pour montrer dans quelle mesure il protégeait la personnalité de son Secrétaire général et considérait que l'article lui-même était d'une violence excessive et portait atteinte à la personnalité du Secrétaire général et à son honneur professionnel.

Doit-on tout accepter de la presse ? Non !

La preuve : nous avons une ordonnance pénale qui condamne un journaliste pour diffamation.

Vous avez le communiqué de presse à disposition, je ne vais pas y revenir.

- Il est important que la majorité du Conseil administratif soutienne son Secrétaire général, notamment par une action en intervention accessoire, dans le cadre de la protection de sa personnalité et communique ainsi des informations liées à cette ordonnance pénale. Il était inutile d'attendre la rentrée des classes pour communiquer. Il n'y a pas eu d'empressement particulier, il fallait communiquer. Au moment où l'ordonnance pénale est sortie, c'était la période de vacances du Conseil administratif. Mme Enhas et moi-même avons validé à distance, auprès de notre avocat, le texte proposé de manière à ce que le communiqué de presse soit envoyé aux journalistes. Nous avons envoyé ce communiqué de presse aux journalistes, notamment à la presse locale, telle que Le Courrier, La Côte, La Tribune, Léman Bleu, et vous avez d'ailleurs eu un article le 10 août dans La Tribune, La Côte et Léman Bleu. La Côte a attendu le 17 août pour communiquer. Nous avons tenu Madame Tchamkerten au courant, qui ne tire pas à la même corde dans la procédure, il faut bien le dire. En dehors de cela, il y a eu une dépêche à l'ATS, mais la diffusion était prioritaire au niveau local pour les médias que je vous ai mentionnés. En résumé, il s'agit d'un communiqué de presse du 9 août, sous lequel nous avons communiqué au sein du CA que nous allions communiquer davantage sur l'apaisement en attendant l'issue des procédures judiciaires et les résultats publics du diagnostic organisationnel. Je ne peux que rappeler cet appel à l'apaisement en attendant l'issue de cette procédure judiciaire et la publication de ce diagnostic. »

M. Conus prend la parole :

« J'entends bien qu'à un certain moment, il s'agit d'une décision prise avec Madame Enhas, mais je ne comprends pas bien où se situe le Conseil administratif. Vous parlez entre autres de TéléVersoix, mais il me semble qu'il y a un autre journal important dans le canton de Genève qui s'appelle Le Temps. Vous oubliez de mentionner ce journal important qui, à ma connaissance, n'a pas reçu ce que je qualifierais de pseudo-communiqué de presse. Vous mentionnez que vous voulez jouer l'apaisement en attendant l'issue des procédures judiciaires, mais vous n'attendez pas le recours fait par Vigousse suite à cette potentielle condamnation pénale. J'ai de la peine à comprendre vos propos. »

Le Conseil municipal prend acte de la réponse du Conseil administratif.

- b. Q4-A Réponse du Conseil administratif à la question écrite « Gestion de l'affichage des panneaux led communaux »

M. Conus prend la parole :

« Je ne comprends pas les arguments cités par le Conseil administratif dans sa réponse écrite, à ma précédente question écrite, référencée sous la dénomination Q4.

La logique voudrait que le fait de fournir un document simple et concis, résumant les paramètres graphiques nécessaires à une bonne lisibilité

soit un gain de temps et d'efficacité pour tout le monde. La rédaction d'un tel document ainsi que son envoi par mail aux associations potentiellement concernées ne prendront pas plus d'une heure et je suis certain que lesdites associations apprécieront de recevoir de telles informations permettant une meilleure lisibilité.

Nous sommes donc en droit de nous demander si notre commune désire fournir les moyens aux associations locales de communiquer de manière simple et efficace ?

Enfin, le Conseil administratif ayant tenu à rectifier mes propos concernant la consommation électrique de ces panneaux à affichage variable – propos qui, je le précise, proviennent de différents PV de séances de commissions ou de conseil municipal de la précédente législature - , je me dois de revenir sur ce sujet.

Serait-il possible au Conseiller administratif en charge de me fournir les documents ayant servi à calculer cette consommation ? »

M. Lambert n'a pas la charge de ce dossier. S'agissant de la charte graphique, il est important que les associations soient rendues attentives à son utilisation. Il n'est par ailleurs pas question d'imposer des contraintes graphiques.

Le Conseil municipal prend acte de la réponse du Conseil administratif.

- c. Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Conus, concernant la présence de barrière devant la vélostation.

M. Lambert indique que les barrières ont été placées pour des questions de sécurité et pour empêcher les usagers de tomber dans les escaliers.

- d. Réponse du Conseil administratif à la question orale de Mme Schneckenburger concernant le prochain démantèlement de la centrale hydroélectrique de Richelien.

Mme Tchamkerten prend la parole :

« Historique : le 13 février 1945, le Conseil d'Etat a octroyé une concession à Monsieur Jean Estier pour son installation hydraulique à Richelien. Cette concession a été renouvelée en 1976, puis une dernière fois en 2002 pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 4 mai 2032. Or le 4 mai 2022, le Conseil d'Etat a pris la décision de ne pas renouveler cette concession qui s'arrêtera donc automatiquement en mai 2032. Les raisons évoquées sont notamment la protection de la biodiversité et le renforcement de l'écosystème de l'entier du cours de la Versoix. De manière assez curieuse, la fin de l'arrêté envisage deux variantes pour la période qui va depuis aujourd'hui à 2032 : soit un démantèlement immédiat par l'entreprise Jean Estier SA, qui peut solliciter une prise en charge financière de la part de l'OFEV, ainsi qu'une indemnisation des coûts effectifs générés par l'arrêt de

l'exploitation ; soit un démantèlement et une remise en état en 2032 aux frais de l'entreprise Jean Estier SA.

Il est vrai que la décision du Conseil d'Etat en a surpris plus d'un, à commencer par la commune de Collex-Bossy, sur le territoire de laquelle est installée l'usine hydro-électrique. On peut en effet rappeler que la commune de Collex-Bossy a inscrit dans son plan communal de l'énergie, faisant lui-même partie de la révision de son plan directeur communal, la production de la centrale de Richelien mais également la production de l'usine Baumgartner, plus petite il est vrai. Cette dernière est également concernée par un arrêté du Conseil d'Etat, semblable à celui qui concerne l'usine de Richelien.

L'entreprise Jean Estier SA a fait recours dans les délais et l'instruction suit son cours. Monsieur Baumgartner a quant à lui accepté la décision et n'a pas fait recours.

N'oublions pas qu'il y a un enjeu patrimonial important dans cette affaire, puisque cette centrale de Richelien est située sur un site qui exploite la force de la rivière depuis plus de 500 ans. Les premières traces cadastrales attestent la présence d'un moulin dès 1447.

Au tournant du siècle, en 1888, c'est François Stutzmann qui rachète les droits d'eau du moulin dans le but de développer le premier réseau électrique de la région de Versoix. En 1892, il obtient une concession de 25 ans pour éclairer Versoix et sa région. En 1918 c'est la famille Estier qui rachète l'installation. Une turbine Francis, fabriquée aux Ateliers de Vevey est mise en service en 1928, puis une deuxième turbine Francis, fabriquée cette fois aux Charmilles, est mise en service en 1945. Ce sont ces deux turbines qui fonctionnent toujours actuellement et qui produisent 1gigawatt/heure, lorsque le débit le permet. En effet l'exploitant s'est engagé à stopper la production d'électricité si le niveau passe au-dessous du seuil de 800 litres/seconde. L'Association du patrimoine versoisien, alertée très tôt sur le dossier, a exprimé son soutien à la défense de l'usine lors de sa dernière assemblée générale et organise ce soir même un débat sur le sujet à la galerie du Boléro.

Le Conseil administratif a décidé de soutenir le maintien de cette usine hydro-électrique et en collaboration avec les acteurs concernés, apportera toute son aide dans ce dossier. Deux rencontres ont eu lieu à Collex-Bossy où je me suis rendue et où j'ai pu échanger avec Ricardo Munoz, maire, des représentants de l'entreprise Jean Estier SA ainsi qu'un ingénieur du bureau Corealis. Ce bureau a présenté plusieurs variantes d'amélioration de l'installation ainsi que des échelles à poissons qui doivent répondre à des normes très strictes.

Je signalerai le dépôt d'une pétition munie de 300 signatures qui demande le renouvellement de la concession jusqu'en 2060 et qui a été déposée au Grand Conseil le 25 novembre dernier. Elle est en cours de traitement à la commission des pétitions, qui a déjà auditionné Messieurs Yves Richard (de l'Association du patrimoine versoisien) et Max Schneider, à l'origine de la pétition. Monsieur Munoz et moi-même avons sollicité une audition auprès de cette même commission. Nous sommes en attente d'une réponse.

Pour conclure, il faut dire que le sujet est délicat et sensible et qu'il n'est pas facile de faire une pesée entre les intérêts économiques, les

besoins énergétiques, la préservation de la biodiversité, la conservation du patrimoine. Même si elle reste marginale, il s'agit d'une production de courant local, qui alimente l'entreprise Environnement 2000 et l'équivalent de 300 ménages sur les communes de Collex-Bossy et Versoix. Une goutte d'eau par rapport aux besoins effectifs du canton mais toute goutte d'eau n'est-elle pas bonne à prendre ? La production représente 22% des besoins en énergie de la commune de Collex-Bossy. Un dernier point à relever et qui est particulièrement intéressant : c'est une énergie qui est produite en hiver au moment où d'autres formes d'énergie produisent moins, comme l'énergie solaire par exemple. Sachez que je suis le dossier de près. Je vous tiendrai au courant de l'évolution de cette affaire. »

M. Ricci regrette beaucoup que la soirée débat organisée par l'Association du patrimoine relative à la défense de l'usine soit organisée en même temps que la séance du Conseil municipal et n'ait pas pu être déplacée.

- e. Question orale de M. Leiser, qui demande, concernant la communication en lien avec la mise au concours de postes de travail à la Ville de Versoix, quelle est la procédure.

Une réponse du Conseil administratif est attendue lors d'une prochaine séance.

9. PETITIONS

Néant.

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Cédric Lambert, Vice-Maire

Aide d'urgence

En regard des événements dramatiques que connaissent la Syrie et la Turquie, M. Lambert signale que le Conseil administratif a décidé dans sa grande sensibilité et sa grande sagesse, de faire un don d'urgence à la Chaîne du Bonheur en utilisant la ligne à sa disposition « Aide d'urgence ».

Ouverture de l'abri Protection Civile de Bon-Séjour

M. Lambert signale l'ouverture depuis la semaine dernière de l'abri PC de Bon-Séjour. 3 utilisateurs y sont actuellement affectés. L'Hospice général a garanti la gestion de l'intendance et de la sécurité nécessaires.

Travaux

L'installation des WC à la place Bordier est en cours et devrait être finalisée à la fin du mois de février.

Bief de Pont-Céard

Les travaux vont commencer à la fin du mois de février. Informations à suivre en commission AT, notamment en ce qui concerne les aménagements extérieurs.

Eclairage public

Extinction des luminaires de 1h00 à 5h00 en zone villas dès Pâques. Un article doit paraître à ce sujet dans le Versoix Région du mois de mars.

Limitation de vitesse

Mise en place d'un aménagement provisoire test le long de la route de Saint-Loup afin de faire respecter la limitation à 30 km/h. Un rapport sur toutes les zones 30 km/h par un mandataire a été demandé par l'OCT et la commune.

Val-de-Travers

Le début du chantier est prévu début mars.

Projet d'extension de la plage de Port-Choiseul

Une séance du groupe de travail a lieu prochainement pour lancer l'étude du projet et avancer sur sa réalisation.

Culture

- Du 20 janvier au 30 avril 2023 : dans le cadre du 250^e anniversaire de l'Observatoire exposition « Exoplanètes – Art, Science & Fiction » à la Galerie du Boléro.
- 16 février 2023 à 18h30 : conférence historique « Histoire de l'astronomie dans les civilisations anciennes » à la Galerie du Boléro.
- 18 février 2023 : Bébé bouquine à la Bibliothèque du Boléro.
- 23 février 2023 : Club de lecture à la Bibliothèque du Boléro.
- Les Caves de Bon-Séjour : le programme est toujours disponible sur le site internet de la Mairie.

Mme Jolanka Tchamkerten, Conseillère administrative

Départ du sergent-major Patrick Briffaz à la fin de cette semaine

Lorsqu'il est entré au service de la Ville de Versoix, il y a 20 ans, il était le premier et le seul agent de sécurité municipal.

Année après année, il a su faire évoluer son poste et le poste de police. Sous sa férule, le poste de police de Versoix est passé d'une structure très légère à une organisation professionnelle, répondant et s'adaptant aux besoins de la population.

Que de changements au cours de ces 20 ans :

- Changements de fonction pour commencer, puisqu'après les ASM (agents de sécurité municipale), les agents communaux sont devenus des APM (agents de police municipale), avec de nouvelles fonctions et de nouvelles tâches déléguées.
- Changements de locaux ensuite, avec la création du poste de Police municipale sur la place Charles David, puis le déménagement dans des locaux très professionnels à la Rampe de la Gare.

- Changements d'environnement professionnel, avec des échanges toujours plus nombreux avec tous les partenaires de la sécurité.
- Changements d'outils de travail, avec notamment des nouveaux radars connectés et des amendes d'ordre délivrées par QR codes.
- Changements de public enfin, avec une ville dont la population a bien augmenté en même temps que les comportements sociétaux.

Patrick Briffaz a su, grâce à son charisme, évoluer et anticiper les développements de son métier.

Au nom du Conseil administratif, nous le remercions et le félicitons pour ses plus de vingt ans de service en qualité de policier municipal, pour son activité en qualité de chef de poste. Nous lui souhaitons tout le meilleur pour une retraite heureuse, qu'il entamera dès la fin de la semaine.

Applaudissements.

Commune Réнове

C'est la commune d'Onex qui s'est positionnée en précurseur dès 2014 en lançant un projet-pilote afin d'encourager les rénovations des immeubles locatifs construits avant 1981. Des ateliers participatifs ont permis aux propriétaires d'engager des démarches de rénovation, grâce aux acteurs présents sur place, à savoir des représentants des offices qui délivrent les autorisations de construire, l'HEPIA, l'OCEN. Cette démarche a permis de faire grimper le taux annuel de rénovation sur la commune à 13% sur deux années. Je rappelle que le taux moyen sur le canton est de 1%.

Suite au succès d'Onex Réнове, le projet a évolué et a accueilli de nouveaux intervenants comme les SIG. Le projet est devenu Commune Réнове, un concept qui peut s'adapter à toutes les communes. En 2020, c'est la commune de Lancy qui démarre son projet Lancy Réнове, puis c'est au tour de Carouge et Grand-Saconnex.

Aujourd'hui, la démarche est pilotée stratégiquement par la plateforme GEnergie (qui réunit l'Etat de Genève et les SIG), avec une expertise technique de l'HEPIA. A cela s'ajoute un pilotage opérationnel confié à trois bureaux d'ingénieurs. Chaque bureau se voit attribuer une commune et l'accompagne dans ses démarches de mise en place du projet. Il arrive même parfois que certaines entités (fondations ou entités publiques) soient contactées avant la démarche mise en place par la commune, ce qui permet d'avoir un contact privilégié entre le bureau d'ingénieurs et l'entité concernée. Commune Réнове est un projet enthousiasmant et prometteur, et qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de notre Plan climat en cours d'élaboration. C'est ainsi que Versoix a posé sa candidature pour être l'une des prochaines communes à se lancer dans cette aventure. La candidature de Versoix a été acceptée et la convention est signée. A noter qu'en 2023, ce sont trois nouvelles communes qui rejoignent le projet. En effet, Versoix sera accompagnée des communes de Meyrin et Vernier. Le printemps sera riche en événements, avec une séance de lancement au mois de mars, en présence des magistrats des trois nouvelles communes, des SIG et du conseiller d'Etat Antonio Hodgers. Deux workshops et deux webinaires à l'intention des propriétaires intéressés s'échelonneront tout au long de cette année 2023. Notre délégué au développement durable, Damien

Regenass, suit de près le dossier et je ne manquerai pas de revenir vers vous lors de prochains développements.

Rappel visite du SIS

A l'initiative du président de la commission BGPP et de moi-même, nous proposons à l'ensemble du Conseil municipal une visite de la caserne du SIS à la rue du Vieux-Billard, le mercredi 5 avril à 18h30. Pour l'avoir déjà faite avec d'autres magistrats, c'est une visite extrêmement intéressante qui vaut le déplacement. Elle permet de comprendre le travail du SIS ainsi que les enjeux qui nous attendent ces prochaines années en matière de sécurité des personnes et des biens. J'en profite pour remercier Monsieur Riat qui s'occupe de l'organisation de cette visite. Vos réponses sont attendues pour le 13 mars.

11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Néant.

12. HOMMAGE A M. BASILIO CURVAIA

M. Curvaia a rejoint le Conseil municipal et prêté serment le 20 juin 2022. Il a siégé dans les commissions suivantes : Développement durable ainsi que Bâtiments, Gérance & Protection de la population.

Le Premier Lieutenant B. Curvaia s'est investi depuis de très nombreuses années au sein de notre compagnie des Sapeurs-Pompiers, nous l'en remercions.

M. Curvaia a présenté sa candidature au poste de Chef de poste de la Police municipale de la ville de Versoix et c'est avec succès que sa candidature a été retenue.

Nous aurons donc l'honneur de le côtoyer dans ses nouvelles fonctions dès le 1^{er} mars et lui souhaitons plein succès.

Applaudissements.

13. DIVERS

13.1. M. Varonnier est assez interloqué en constatant que le groupe électrogène de l'abri PC de Bon-Séjour fonctionne en continu.

13.2. M. Curvaia signale que la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Versoix fête cette année ses 200 ans et organise un événement à la hauteur qui se déroulera en septembre prochain.

13.3. M. Curvaia tient à attirer l'attention de chacun concernant la circulation des véhicules d'urgence dans les zones dont la vitesse est limitée à 30 km/h. Il recommande d'être vigilant lors de la validation de ce genre d'installations qui peuvent être piégeantes pour les services d'urgence.

13.4. M. Conus demande si les propriétaires des parcelles voisines de la plage de Port-Choiseul sont invités à participer à la séance du groupe de travail du projet d'extension de la plage.

M. Lambert répond par la négative.

13.5. M. Foster fait part de sa satisfaction de voir que le projet d'extension de la plage de Port Choiseul est à nouveau en discussion.

13.6. M. Pinto Pereira souhaite rebondir sur les résolutions présentées ce soir et inviter chaque membre du Conseil municipal à marquer dans son agenda la date du 28 février prochain à 19h30. Une conférence débat aura lieu à la salle Lachenal en présence de quatre candidats à l'élection du Conseil d'Etat : Mme Anne Hiltpold (PLR), Mme Delphine Bachmann (Le Centre), Mme Fabienne Fischer (les Verts) et M. Thierry Apothéloz (PS). Le débat sera mené par une journaliste de la Tribune de Genève. Chacun et chacune est le-la bienvenu-e.

La Présidente clôture la séance à 22h20.

Parole au public

Deux interventions : un mécontentement quant à l'usage des deniers publics vis-à-vis de la presse et une demande liée au dossier « densification des différentes zones sur le territoire communal »

* * * * *